

# **Partenariat Forêt entre l'Union Européenne et la République du Congo**

**Aide-mémoire relatif à la validation de la feuille de  
route du protocole d'accord établissant un  
Partenariat Forêt entre l'Union européenne et la  
République du Congo**

*Prus*

# I. Introduction

L'Union européenne (UE) et la République du Congo (Congo), ci-après dénommées « les partenaires », ont conclu en novembre 2022 un protocole d'accord sur un Partenariat pour les Forêts (« Partenariat Forêt »). Le Partenariat Forêt reflète leur vision commune d'une approche holistique et intégrée des forêts, mise en œuvre sur la base d'un dialogue stratégique formel et d'une coopération politique tant au niveau bilatéral que dans le cadre des discussions internationales. L'objectif global est de renforcer le rôle des forêts congolaises dans le développement national durable et inclusif, et de relever les défis liés à la déforestation, au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Afin d'opérationnaliser ledit protocole d'accord, les partenaires se sont engagés sur des objectifs quantifiés et l'élaboration d'une feuille de route.

## II. Objectifs

Le rôle particulier des investissements dans la mise en œuvre des axes de travail et afin d'atteindre les objectifs doit être souligné, de même que l'utilité des dispositifs internationaux de « finance carbone ».

Les partenaires se sont accordés à définir une série d'objectifs à atteindre d'ici 2030, afin de soutenir la dynamique et d'orienter l'action vers la réalisation des objectifs fixés dans le protocole d'accord. Cette approche doit aussi faciliter la mobilisation des ressources appropriées et attirer les investissements nécessaires:

- (1) Augmenter la superficie des forêts protégées, restaurées ou gérées de manière durable :
  - Forêts gérées durablement : 13 million d'hectares
  - Forêts protégées et conservées : 5 million d'hectares
  - Forêts plantées : 1 million d'hectares
  - Forêts restaurées : 0,4 million d'hectares
- 2) Augmenter le nombre d'emplois décents liés à la forêt : 20 000
- 3) Réduire, sinon stabiliser, le taux annuel de déforestation des forêts naturelles: 0,1 % / an de déforestation

Les éléments concernant la mise en œuvre comme les niveaux de référence, les risques/défis, les calendriers spécifiques, les acteurs associés et les moyens de financement seront identifiés dans un plan de travail. Ce plan servira d'outil de pilotage pour aider à atteindre les objectifs et les cibles.

## III. La feuille de route

A partir des objectifs quantifiés, les partenaires se sont accordés à élaborer une feuille de route. Celle-ci est structurée autour des cinq principaux axes de travail du partenariat, avec des actions concrètes, des étapes et des responsabilités associées. Ces éléments sont identifiés à ce stade pour permettre une exploration complète des opportunités d'investissement au cours de la mise en œuvre. Le rôle particulier des investissements dans la mise en œuvre des axes de travail, et afin d'atteindre les objectifs, doit être souligné, de même que la pertinence des financements internationaux pour la lutte contre le changement climatique. La feuille de route figure et annexe de cet aide-mémoire.

La feuille de route a été élaborée conjointement par les partenaires (et en consultation avec les parties prenantes concernées) dans les six (6) mois qui ont suivi la conclusion du Partenariat pour la forêt. Elle a été approuvée au niveau technique suivant des réunions de

travail technique par échange de lettres entre l'Ambassadeur de l'UE en République du Congo et de la Ministre de l'Économie Forestière, point focal du Gouvernement de la République du Congo pour le Partenariat Forêt UE-Congo.

Cette feuille de route constitue le bras opérationnel du Partenariat Forêt dans le but de faire progresser sa vision et d'avoir un impact sur le développement du Congo, conformément au Plan National de Développement 2022-2026. La feuille de route est fermement ancrée dans l'approche « Equipe Europe » et soutenue par des initiatives stratégiques de l'UE, notamment le « Pacte Vert » européen et le « Global Gateway ».

La feuille de route est un document évolutif qui fera l'objet de révisions régulières afin d'en garantir l'efficacité, la faisabilité et la mise en œuvre. Le groupe de travail politique du Partenariat Forêt UE-Congo guidera et orientera sa mise en œuvre et examinera les propositions du groupe de travail technique pour atteindre ses buts et objectifs. Sur la base du plan de travail, le groupe de travail technique suivra et évaluera les progrès accomplis, identifiera les possibilités d'actions et d'investissements supplémentaires ainsi que les options permettant de relever les défis et d'atténuer les conséquences imprévues.

## IV. Groupes de travail

Suite à l'élaboration et validation de la feuille de route, la composition du groupe de travail politique (GTP) et du groupe de travail technique (GTT) du Partenariat Forêt UE-Congo et leurs modalités de fonctionnement seront convenues entre les deux parties lors des premières séances officielles des réunions technique et politique en 2024.

*Fait à Brazzaville le 28 octobre 2023*

Ministre de l'Économie forestière  
de la République du Congo



**Rosalie MATONDO**

Commissaire européen à l'Environnement,  
aux Océans et à la Pêche



**Virginijus SINKEVIČIUS**

# Annexe : Feuille de route du Partenariat Forêt UE-Congo

JALONS	ACTIONS	RESPONSABLE	AUTRES PARTIES PRENANTES IMPLIQUEES	CALENDRIER
<b>Dialogue Politique et Stratégique</b>				
> Feuille de route et dispositifs de mise en œuvre établis et opérationnels	Mise en place des groupes de travail technique et politique	MEF / DUE		
	Finaliser la feuille de route			
> Développement et lancement d'une stratégie de communication	Identification d'un coordinateur pour la communication	point focal PF		
	Préparer une stratégie de communication	MEF / DUE	UE	
	Organiser un événement pour le lancement de la feuille de route	MEF / DUE	UE	
	Préparer des messages / positions communes pour des événements internationaux (COP 28,...)	MEF / DUE	UE	
> Elaboration et mise en place d'un système de suivi	Développer un système d'information pour la gestion des données : cibles, lignes de base, sources, pour le suivi de la performance.	MEF / DUE		
> Agenda du dialogue politique déterminé	Accord sur les sujets, objectifs et cibles	MEF / DUE	Ministères concernés; états membres UE concernés	
> Mécanisme de coordination intersectoriel mis en place	Consulter les Ministères sectoriels concernés	MEF / autres Ministères concernés		
	Diagnostiquer des mécanismes de coordination existants et proposer des mécanismes complémentaires	MEF / UE	UE	
	Identifier des PF dans les Ministères concernés et s'accorder sur les mécanismes de coordination	MEF / autres Ministères concernés		

<p>&gt; <b>Parties prenantes clé (gouvernemental, privé, associatif) identifiées avec un mécanisme d'implication établi.</b></p>	<p>Consulter les parties prenantes</p>	MEF / DUE		
	<p>Identifier les structures existantes à impliquer</p>	MEF / DUE		
<p>&gt; <b>Manques / besoins en matière de climat des affaires et de gouvernance identifiés avec des propositions de solutions (mesures d'appui pour l'amélioration)</b></p>	<p>Intégrer une plateforme existante ou en créer une nouvelle</p>	MEF / DUE		
	<p>Identifier les besoins et le programme de réforme en cours</p>	MEF / DUE	UE	
	<p>Proposer des solutions / mesures d'amélioration</p>	MEF / DUE	UE	
<p><b>AXE DE TRAVAIL 1. Amélioration de la gouvernance forestière</b></p>				
<p>&gt; <b>Le cadre légal et réglementaire découlant de la loi forestière de 2020 est complété</b></p>	<p>Discussion, finalisation et adoption de la loi sur le partage de production</p>	MEF / CAJ pour mise à jour	ensemble PP / UE (ATSVLA) / AFD et CAFI (PUDT)	
	<p>Discussion, finalisation et adoption des textes d'application des lois (loi forestière 2020 et loi sur le partage de production)</p>	MEF	UE (ATSVLA)	
<p>&gt; <b>Toutes les concessions forestières disposent d'un cadre pour l'élaboration de plans de gestion</b></p>	<p>Finalisation, test et vulgarisation des modalités techniques du plan de gestion simplifié</p>	MEF		
	<p>Tenue de réunions régulières par le Secrétariat Technique</p>	MEF / Fonds forestier	AFD / UE	
	<p>Tenue des réunions des Groupe de Travail Multi-Acteurs (GTMA)</p>	MEF	FCDO	
	<p>Tenues des CCM FLEGT biennuellement</p>	MEF / UE		
<p>&gt; <b>Les organes d'appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT sont tous fonctionnels</b></p>	<p>Tenue de réunions régulières par les groupes de travail interministériels</p>	MEF		

<p>&gt; Le Système national de Vérification de la Légalité est fonctionnel</p>	<p>Révision des grilles de légalité pour intégrer le cadre réglementaire actualisé</p>	MEF / IGSEF / CLFT		
	<p>Mise à jour des annexes de l'APV</p>	MEF / IGSEF / CLFT Secrét Techn UE		
<p>&gt; Les procédures de vérification de terrain par l'administration sont effectivement mises en œuvre</p>	<p>Mise à jour du SIVL en cohérence avec les annexes de l'APV</p>	MEF / IGSEF / CLFT		
	<p>Finalisation et mise en fonction du SIVL avec l'ensemble des modules</p>	MEF / IGSEF / CLFT		
	<p>Le programme d'accompagnement de l'administration couvre l'ensemble des Directions Départementales</p>	MEF / IGSEF		
	<p>L'administration règle les DAC identifiées par l'audit indépendant</p>	MEF / IGSEF		
<p>&gt; La société civile est impliquée dans le suivi de l'application des lois</p>	<p>Un observateur indépendant mandaté travaille conjointement avec l'administration</p>	MEF / OIM		
	<p>Prise en compte des observations des observateurs indépendants dans le processus de pilotage de l'APV</p>	MEF / OI		
<p>&gt; Zones de tourbières à réserver de l'exploitation identifiées de manière participative et zones HC/HCS</p>	<p>cartographie des zones de tourbières</p>	MEF / MEDDBC et autres Ministères concernés	AFD / CAFI	
	<p>Concertation des parties prenantes sur la gestion des tourbières</p>			
<p>&gt; Règles de gestion pour les écosystèmes de tourbières et de mangroves adoptées</p>	<p>Elaboration des règles pour les tourbières</p>	MEF / MEDDBC et autres Ministères concernés	CAFI - AFD	
	<p>Elaboration des règles pour les mangroves</p>			
	<p>Identification et cartographie des zones HC/HCS dans les tourbières ou les mangroves</p>			
<p><b>AXE DE TRAVAIL 2. Promotion d'une économie forestière durable (produits ligneux et non ligneux)</b></p>				
<p>&gt; Méthodes d'exploitation ayant un moindre impact</p>	<p>Diffusion des référentiels techniques d'exploitation à faible impact</p>	MEF / DGEF / CNIAF		

<p>sur les écosystèmes forestiers et respectueuses des communautés forestières promues</p>	<p>Identification des séries de développement communautaires et vulgarisation des plans simples de gestion</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAF</p>	<p>AFD (PPFNC)</p>
<p>&gt; Les capacités nationales de transformation du bois sont renforcées</p>	<p>Large information sur les droits des communautés forestières (loi autochtone, ...)</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAF</p>	<p>AFD (via ONG), PPFNC</p>
	<p>Etudes sur la chaîne de valeur bois (demande nationale en produits ligneux, flux et structure des prix)</p>	<p>MEF / DVRF</p>	
	<p>Promotion des investissements dans le secteur de la transformation</p>	<p>MEF / DVRF</p>	
	<p>Mise en opération des Zones Economiques Spéciales pour la transformation du bois</p>	<p>MEF / MZESDE autres Ministères concernés</p>	
<p>&gt; Des modalités opérationnelles de formalisation des acteurs artisanaux dans le domaine des produits forestiers ligneux et non ligneux sont disponibles</p>	<p>Identification des barrières à la formalisation des acteurs artisanaux de la filière bois</p>	<p>MEF / DVRF / DFAP</p>	
	<p>Identification des filières "viande de brousse" durables et rémunératrices</p>	<p>MPMEASI</p>	
<p>&gt; Des forêts communautaires sont établies selon le cadre légal</p>	<p>Appui aux populations locales pour la mise en place de forêts communautaires</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAF</p>	<p>AFD et CAFI (PUDT)</p>
<p>&gt; Des formation pour les acteurs de la filière forêt-bois et bois-énergie, adaptées aux besoins, sont disponibles</p>	<p>Etude des besoins en matière de formation (actuels et à venir)</p>	<p>MEF METP</p>	<p>AFD / UE</p>
	<p>Mise en place de formations</p>	<p>MEF METP</p>	<p>AFD / UE</p>

AXE DE TRAVAIL 3. Lutte contre la déforestation et la dégradation forestière

CA

<p>&gt; Un mécanisme de coordination entre les Ministères en charge des Mines, de l'Agriculture et des Forêts est mis en place</p>	<p>Etude sur la cohérence du cadre légal et réglementaire entre les deux secteurs</p>	<p>Comité interministériel d'affectation des terres/Min. Aménagement du territoire</p>	<p>AFD/CAFI/UE</p>	
<p>&gt; Un cadre incitatif au développement des plantations forestières est mis en place</p>	<p>Définition et sécurisation du domaine forestier permanent (AP, UFA, UFE, ...)</p> <p>Mise à jour des zones potentiellement favorables à la mise en place de plantation de bois-énergie</p> <p>Actualisation du cadre légal et réglementaire pour favoriser les plantations privées</p> <p>Appui à la modernisation de pépinières avec des semences sélectionnées et d'essences forestières locales et d'essences à croissance rapide</p>	<p>MEF / MATIER</p> <p>MEF / ProNar</p> <p>MEF</p> <p>MEF / SNR / ProNar</p>	<p>AFD/CAFI/UE</p> <p>AFD/CAFI/UE</p> <p>AFD/CAFI/UE</p> <p>AFD/CAFI/UE</p>	
<p>&gt; Un cadre incitatif au développement de l'agroforesterie et de l'agriculture zéro-déforestation est mis en place</p>	<p>Identification des alternatives aux cultures sur défrichements dans les zones de plus forte pression</p> <p>Analyse des implications du règlement « déforestation » de l'UE dans le contexte national, et proposition de mesures d'accompagnement</p> <p>Revue et suggestions d'évolution du cadre réglementaire pour favoriser l'agroforesterie</p> <p>Favoriser les investissements orientés zéro-déforestation</p> <p>Vulgarisation des techniques agro-forestières ou alternatives</p>	<p>MEF / MinAgri</p> <p>MEF / autres Ministères concernés</p> <p>MEF / MinAgri</p> <p>MEF / MinAgri</p> <p>MEF / MinAgri</p>	<p>UE</p> <p>AFD/CAFI/UE</p>	

AXE DE TRAVAIL 4. Préservation de la biodiversité



<p>&gt; L'ensemble du personnel de l'administration forestière et des parcs bénéficie de formations et renforcement des capacités, incluant gestion de la faune et droits humains</p>	<p>Formation des agents forestiers (niveau central et décentralisé)</p> <p>Formation des agents et des écogardes des aires protégées et des USLAB, ainsi que les projets de conservation.</p>	<p>MEF / DGEF / ACFAP</p> <p>MEF / DGEF / ACFAP</p>	<p>AFD (PPFNC)</p> <p>AFD (PPFNC)</p>	
<p>&gt; L'ensemble des aires protégées dispose de plans d'aménagement</p>	<p>Renforcement des capacités pour l'élaboration de plans d'aménagement d'aires protégées</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAP</p>		
<p>&gt; Le cadre juridique et stratégique pour la gestion de la faune a été mis à jour et favorise la durabilité.</p>	<p>Elaboration et adoption d'une stratégie nationale pour la gestion de la faune cohérente avec les engagements internationaux de la République du Congo</p> <p>Elaboration et adoption d'une stratégie nationale de gestion des aires protégées terrestres et marines, cohérente avec les engagements internationaux de la République du Congo</p> <p>Elaboration et adoption des textes d'application de la nouvelle loi sur la gestion de la faune et des aires protégées</p>	<p>MEF / DGEF / ACFAP</p> <p>MEF / DGEF / ACFAP</p> <p>MEF / DGEF / ACFAP</p>	<p>SWM / FAO</p> <p>AFD (prospect)</p> <p>SWM/FAO</p>	
<p>&gt; Des contrôles sur la gestion de la faune et des espèces forestières sont effectués</p>	<p>Missions de contrôle régulières dans les concessions forestières</p> <p>Missions de contrôle sur l'exploitation de la faune sauvage</p> <p>Actions additionnelles pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale biodiversité et des conventions internationales (CITES,...)</p>	<p>MEF / DGEF / ACFAP</p> <p>MEF / DGEF / ACFAP</p> <p>MEF / MinEnv</p>	<p>AFD (PPFNC)</p> <p>AFD (Biodev)</p>	

<p>&gt; De nouvelles opportunités économiques et d'implication dans la gouvernance locale existent pour les populations locales des aires protégées et des concessions forestières</p>	<p>Identification des chaînes de valeur durables et des opportunités économiques, notamment dans le domaine de la pêche et de la chasse durable, d'alternatives durables à la viande de brousse ou de production durable de viande de brousse.          Mise en œuvre de la stratégie de valorisation de l'écotourisme dans les aires protégées, au profit des communautés locales          Renforcement des capacités, formation et accompagnement des bénéficiaires pour le développement des chaînes de valeur identifiées.          Renforcement par l'information et la sensibilisation de l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées et le développement local</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAF / CVPFNL          MEF / DGEF / ACFAP          Min en charge du Tourisme          MEF / DGEF / CNIAF / CVPFNL          MEF / DGEF / ACFAP / CNIAF</p>	<p>SWM / FAO / AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)          AFD (prospect)          AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)          AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)</p>	
<b>AXE DE TRAVAIL 5. Recherche</b>				
<p>&gt; Les espèces forestières ligneuses peu exploitées sont étudiées, et les caractéristiques techniques de leurs bois ainsi que des opportunités de marché sont connues</p>	<p>Renforcement des capacités nationales en matière d'étude des caractéristiques des bois par la mise en place d'un laboratoire spécialisé          Etudes sur les espèces forestières peu ou pas connues et leurs opportunités de marché/commercialisation          Vulgarisation des résultats des études auprès des exploitants et autres acteurs de la chaîne de valeurs          Identification de l'évolution probable du climat dans les zones forestières</p>	<p>MEF / DGEF          Recherche scientifique          MEF / DGEF / CNIAF          MEF / DGEF / CNIAF</p>	<p>AFD (PPFNC)          AFD / CAFI / UE (KOPEKOBA)          AFD (PPFNC)</p>	
<p>&gt; La dynamique des écosystèmes forestiers humides est étudiée</p>	<p>identification des évolutions des peuplements actuels sous stress climatique</p>	<p>MEF / DGEF / CNIAF          Recherche scientifique</p>	<p>AFD (PPFNC)</p>	

	<p>Identification des techniques sylvicoles susceptibles de permettre de conserver le couvert forestier et les stocks de carbone</p> <p>Etudes des peuplements et de la dynamique des essences forestières classées à la CITES pour la production d'avis de commerce non préjudiciables.</p> <p>Systèmes MRV opérationnels pour le secteur forêt</p>	<p>MEF / Recherche scientifique</p> <p>MEF / DGEF / CNIAF + projet et programme Recherche scientifique</p> <p>MEF / DGEF / CNIAF + projet et programme Recherche scientifique</p>	<p>AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)</p> <p>-ATIBT-</p> <p>UE NDC Facility</p> <p>AFD / CAFI (PUDT)</p>	
<b>Sources de financement</b>				
<p>&gt; Des méthodes de mesure du stockage de carbone sont développées et mise en œuvre</p>	<p>Modalités de gestion et de suivi des zonages HVC/HSC</p>			
<p>&gt; Amélioration de l'accès au financement dans le secteur forestier</p>	<p>Identifier des opportunités d'investissement avec les exploitants forestiers et les PME</p> <p>Appuyer le développement de projets bancables pour des chaînes de valeur du secteur forestier</p> <p>Mobilisation des fonds EFSD+ de l'UE pour des investissements dans le secteur forestier</p> <p>Mobilisation des fonds globaux (GEF, GCF,....)</p> <p>Développement de la finance carbone (en particulier avec le secteur privé)</p> <p>Développement de fonds « biodiversité »</p>	<p>MEF Autres Ministères concernés</p>	<p>AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)</p> <p>AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)</p> <p>DUE</p> <p>UE NDC Facility</p>	
<p>&gt; De nouvelles opportunités de financements pour le secteur forestier sont disponibles</p>				

Ca



Préparé avec le support technique de la